

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DU TRONCHET

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : BRIAND Isabelle, BRIAND Pascal, FER Sandrine, FLAUX Danielle, LOUSTAU Robert, MULLIEZ Hubert, PITOIS Lise, PRUVOST Régis, SALAUN Eric, THEBAULT Christèle.

Absents excusés : AUBERT Amélie, BIARD Jérôme, DELALANDE Christophe, DRU Sabrina, GIELCZYNSKI Jeanne.

Absents ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : MULLIEZ Hubert

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votes : 10

Convocation en date du 4 décembre 2025. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 9 décembre 2025

Objet : FINANCES COMMUNALES 7.

09122026-4 DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET COMMUNAL

Les écritures ci-dessous sont à passer en comptabilité. N'ayant pas les crédits nécessaires, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative.

1)Reversement amendes de police perçues à tort en 2024

Fonctionnement

Compte 673 titre 2024 annulé	+ 6 245 euros
Compte 65736211	- 6 245 euros

**2)Opération d'ordre sortie de bien du matériel tracteur Fiat et broyeur
investissement**

Recettes Chapitre 024 compte 7752	+13 200 euros
Recettes : Compte 10222	- 13 200 euros

3)Achat d'un camion

La commission doit se prononcer sur la nécessité d'acheter un nouveau camion pour le service technique, le véhicule actuel ayant beaucoup de frais de réparation et ne passant pas au contrôle technique.

Investissement dépenses

Opération matériel :	+ 31 000 euros
Opération PLU :	- 10 000 euros
Opération SDF :	-2 000 euros

Opération mairie : -100 euros

Opération école : -3 500 euros (équipement et petit matériel payé en fonctionnement)

Opération halles : - 1900 euros

Opération Multisport : - 2 800 euros

Opération Baillage : - 10 700 euros

Vu l'avis favorable de la commission C1 du 2 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-vote la décision modificative détaillée ci-dessus.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance



Hubert MULLIEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire



Pascal BRIAND